



Peut on faire un enregistrement vocal d'un salarié

Par **valdyne**, le **25/09/2018** à **11:03**

Bonjour à tous

je bosse pour un service de relations clients d'un journal.
je suis souvent en relation téléphonique avec nos abonnés afin des les aider dans les problèmes qu'ils peuvent rencontrer avec leur abonnement.

une formation est prévue pour les salariés. En vue de cette formation il est prévu qu'on enregistre à notre insu les conversations téléphoniques avec nos abonnés.

Est ce vraiment normal et légal comme procédé ?

Merci de votre aide.

Val

Par **P.M.**, le **25/09/2018** à **11:31**

Bonjour,
Je vous propose [ce dossier de la CNIL...](#)

Par **miyako**, le **26/09/2018** à **22:48**

Bonsoir,
Les enregistrements téléphoniques peuvent être enregistrés ,mais une bande annonce doit en avertir le client qui peut refuser .
Quant aux salariés en relations téléphoniques avec les clients ,ils doivent être avertis qu'ils sont susceptibles d'être enregistrés pour une meilleure qualité du service.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **26/09/2018** à **22:55**

Bonjour,

L'enregistrement téléphonique enregistré dont on est averti par une bande annonce enregistrée...

La CNIL explique mieux que quiconque comment les salariés doivent être informés...